

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 MAI 2019

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, ouvre cette assemblée ordinaire à 19 h 30 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 30 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet.

Elle nomme comme scrutateurs Messieurs Gilles DUMOULIN et Philippe MALERA et les remercie d'avance de leur collaboration. Elle précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Comptes 2018**
 - 2.1 **Fonctionnement**
 - 2.2 **Investissements**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Présentation et approbation des modifications des statuts de l'Association des communes de la Veveyse**
4. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2018

2.1 Fonctionnement

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Madame Renée GENOUD commente, dans leur intégralité, les comptes 2018 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 122'153.15. Les amortissements supplémentaires se montent à Fr. 256'190.05 et une provision de Fr. 100'000.— est prévue pour la caisse de prévoyance de l'Etat ainsi qu'une attribution aux réserves de Fr. 2'500.—

Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 1'768.32 pour un total de charges de Fr. 4'508'574.64 et des produits de Fr. 4'510'342.96 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 53'506.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions. Aucune précision n'est demandée.

2.2 Investissements

Madame Renée GENOUD donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Le compte d'investissement boucle avec des charges de Fr. 570'662.80 et des produits pour Fr. 42'468.60.

Après bouclage, le bilan présente une fortune nette de Fr. 356'241.72 au 31 décembre 2018.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision puis à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière a pris connaissance, le 7 mai 2019, du rapport de l'organe de révision des comptes 2018 établi par la Fiduciaire Gilbert BUTTY SA.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Madame Renée GENOUD, responsable des finances, ainsi qu'à Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Madame Renée GENOUD remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2018 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

3. *Présentation et approbation des modifications des statuts de l'Association des communes de la Veveyse*

Madame Renée GENOUD présente cet objet. Elle explique, en préambule, que l'automne passé les législatifs de six communes ont acceptés les nouveaux statuts de l'ACV et deux les ont refusés. Pour sa reconnaissance et son entrée en vigueur, l'association des communes de la Veveyse a impérativement besoin de l'adhésion de toutes les communes. Les statuts ont été modifiés pour soumettre une nouvelle version qui tient compte des écueils enregistrés.

Dans la version initiale, il était prévu d'alimenter par des apports financiers annuels provenant des emprunts et des communes, un fonds d'investissement régional. **Le fonds cède sa place à des contributions financières.** L'ACV pourra, par l'apport de capitaux tiers, financer tout ou partie d'un projet répondant aux exigences. Le processus est inversé en recourant à l'emprunt après l'acceptation d'un projet. Ceci empêche la collecte anticipée de capitaux auprès des communes pour la constitution de réserves par exemple.

La limite de l'endettement a été réduite à CHF 10 millions au lieu de CHF 20 millions.

Avec les statuts révisés de l'ACV, toutes les communes du district pourront participer activement à la nouvelle politique d'aménagement. La réalisation d'un plan directeur régional (PDR) est obligatoire.

Madame Renée GENOUD rappelle que l'assemblée communale a déjà accepté à l'unanimité ces statuts en décembre 2018.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

4. Divers

Madame Renée GENOUD adresse ses vifs remerciements à Monsieur René TACHE qui profitera d'une retraite bien méritée dès la fin mai après 20 ans de travail au service de la Commune.

Les principales informations figuraient dans le Remaufens Infos du mois de mai 2019.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Monsieur Alexandre GENOUD, Président des laiteries, demande au Conseil communal pourquoi il a refusé l'offre de Monsieur BALSIGER qui proposait un montant de Fr. 120'000.– afin de payer une étude.

Madame Renée GENOUD lui répond qu'une entité publique ne peut accepter qu'un promoteur paie une étude. Il s'agit d'une étude communale dans le cadre de notre PGEE. L'argent d'un privé ne peut pas être accepté.

Monsieur Grégory DEGLISE précise que des forages au milieu du village, à la croisée de la Route Villageoise et de la Route du Levant, et derrière le bâtiment des laiteries devraient nous renseigner sur la nature des sous-sols pour définir le tracé des eaux. Le tuyau passera à 15 m de profondeur. Cela permettra d'estimer le coût sachant que les sorties ne sont pas connues pour l'instant.

Monsieur Pierre GENOUD propose de placer une main courante sur les murs en béton du cimetière.

Monsieur Grégory DEGLISE prend note de cette demande.

Il demande combien de contraventions la Police a-t-elle réalisées jusqu'à aujourd'hui concernant le stationnement devant la Raiffeisen ? Il faudrait une interdiction de stationner à la place du joli bassin en bois. C'est un problème et il faut faire quelque chose.

La Police effectue parfois des contrôles et après une vision locale avec eux, ils n'ont pas relevé de problème.

Monsieur Pierre GENOUD demande qui fait partie de la commission d'urbanisme à Remaufens ?

Monsieur Michel VAUTHEY précise qu'elle est composée de 5 membres soit Messieurs Raphaël TACHE, Gérald REGANELY, Julien COTTET ainsi que Grégory DEGLISE et lui-même pour le Conseil communal.

Monsieur Pierre GENOUD trouve que le village est en train de s'étouffer. Les deux gros bâtiments récemment construits ne disposent pas de places de stationnement suffisantes et les voitures iront se parquer sur la place du collège et celle du restaurant. Le village va finir par ressembler à un corridor et la vitesse devra être limitée à 30 km/heure ! Il semble que tout le monde parle de ce problème sauf l'Exécutif.

Un projet prévoit d'adapter les remontées de Rathvel aux VTT en été avec des pistes à travers les pâturages. Il relève le problème du parking car les places devant le chalet d'alpage sont privées à disposition de la Commune. Il propose de voir avec la commune de Châtel-St-Denis afin d'imposer à la Buvette du Petit Oiseau des places pour eux.

Monsieur Robert GENOUD revient sur le déficit dans les comptes des forêts et la possibilité d'améliorer la situation.

Madame Renée GENOUD lui répond que le prix du bois n'est pas très élevé. La Corporation forestière de la Basse-Veveyse travaille avec un processeur très coûteux pour le débardage en montagne. Il est prévu d'engager un nouveau forestier à partir de 2020. Comme il s'agit d'une petite équipe, est-ce qu'il y aurait la possibilité d'étudier un rapprochement avec Châtel-St-Denis ou Semsales ou regrouper l'achat de matériel ou de véhicule en commun.

Il n'y a aucune discussion pour l'instant dans ce sens.

Il fait remarquer que des motos passent à haut régime avec les gaz à fond à travers le village.

Madame Renée GENOUD l'informe que cela a été signalé à la Police de proximité suite à leur visite.

Avant de conclure cette assemblée, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil communal, pour la confiance témoignée.

Monsieur Jérôme TACHE remercie à son tour Madame Renée GENOUD pour la présentation des comptes et tout son travail durant l'année.

Au terme de sa dernière assemblée communale en tant que Caissier, Monsieur René TACHE tient à remercier les citoyennes et citoyens, toutes les Conseillères et Conseillers avec qui il a collaboré depuis 1999 ainsi que les 3 Syndics. Il part le cœur lourd en précisant qu'à ses débuts la Commune comptait 720 habitants et aujourd'hui 1'150. Le travail est devenu plus lourd au niveau de l'Administration et il en profite pour remercier aussi ses collègues.

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à Madame Aline PICCAND, nouvelle boursière en activité depuis le 1^{er} mars.

La parole n'étant plus demandée, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Elle lève cette assemblée à 20h30, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

La Syndique

Renée GENOUD

La Secrétaire

Auréliе FONTAINE